

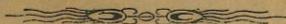
9-4

NOTICE HISTORIQUE
SUR
SOYANS
(DROME)

Par l'abbé A. VINCENT

Membre de l'Institut historique de France et Chanoine honoraire du diocèse de Valence

Publiée sous le patronage de M. le PRÉFET et des membres
du Conseil général de la Drôme.



VALENCE
IMPRIMERIE DE CH. CHALÉAT, RUE ST-FÉLIX.
1864.

1190(1)

R. 559

16E

AB9234

NOTICE HISTORIQUE
SUR SOYANS

NOTICE HISTORIQUE
SUR
SOYANS
(DROME)

Par l'abbé A. VINCENT

Membre de l'Institut historique de France et Chanoine honoraire du diocèse de Valence

Publiée sous le patronage de M. le PRÉFET et des membres
du Conseil général de la Drôme.



VALENCE
IMPRIMERIE DE CH. CHALÉAT, RUE ST-FÉLIX.
1864.

NOTICE HISTORIQUE

SUR SOYANS

Sous la période féodale, il n'y avait pas de ville, pas de bourg qui ne jouât un rôle quelquefois très-important, dans l'histoire de nos contrées. Les seigneurs guerroyaient entre eux, levaient des milices, envahissaient les terres d'un puissant voisin, et, pour conserver leurs conquêtes ou défendre leurs possessions, couvraient de remparts un chétif amas de maisons. Des sièges vaillamment soutenus, des assauts couronnés de succès, une bataille, une rencontre sanglante donnaient gloire et renom à des lieux jusque là voués au silence et à l'obscurité. Le pouvoir royal s'affermir, il est vrai, dès le quatorzième siècle; mais pleins encore d'une fougue mal éteinte, longtemps devaient s'agiter les vassaux, comme les tronçons d'un serpent mutilé.

A cette époque de convulsions sociales se rattachent les annales d'un petit village, assis non loin

de Crest, sur les flancs d'une éminence, et qu'aperçoit soudain le touriste, par de là le col de Lunel. Ce château colossal dominant à droite la vallée, cette gorge aux escarpements boisés, ce calme d'un paysage sans bruit et sans animation, il y a là pour le dédommager d'une ascension péniblement fournie. Soyans était une des meilleures places du Diois; ce qui reste de ses fortifications, son site admirable et se prêtant à toutes les exigences d'un boulevard, de précieux documents échappés à la destruction, témoignent assez haut de son importance et de sa part d'action, dans les conflits du moyen-âge. Par le mot de *Soiano* ou de *castrum de Soiano*, le désignent constamment les tabellions et les annalistes contemporains; mais ce nom tiré de la langue celtique n'est-il pas un défi jeté aux plus savantes élucubrations? Il n'apporte aucun jour, et les étymologistes, en l'absence des données de l'histoire, ne sauraient aider le chroniqueur à fixer la date où se transforma ce riant vallon, autrefois converti de forêts et peuplé de bêtes fauves.

Le *sarriacum* avec son église de la bienheureuse Vierge Marie qu'octroya en l'an 900, l'empereur Louis, fils de Boson, à Rémégaire, évêque de Valence, il existe peut-être encore de nos jours, déguisé sous le nom de Soyans. Saou faisait partie de

cette donation; le voisinage de ces deux terres, l'église paroissiale avec son ancien vocable de Sainte-Marie, et l'analogie qui semble exister entre les noms de *Sarriacum* et de *Soianum*, tout cela imprime, on ne saurait le nier, un certain caractère de vraisemblance à l'opinion que j'émetts. L'origine de Soyans remonterait donc au huitième ou au neuvième siècle, et dès l'avènement de l'empereur Louis, il aurait relevé du domaine temporel des évêques de Valence, pour passer ensuite aux mains des comtes de Valentinois et de Diois, leurs éternels rivaux. (1).

Un instinct conservateur avait amené là de nombreux colons fuyant devant le pillage et l'oppression. Leurs humbles manses furent groupées et resserrées autour d'une forteresse naguère élevée sur le rocher de Gaudissard, sentinelle avancée dont l'aspect, plus d'une fois, terrifia les gens de guerre et d'anarchie. A ces familles vinrent se joindre d'autres familles, échangeant comme elles une périlleuse indépendance, contre une protection assurée, mais derrière laquelle marchait tout le cortège des services personnels et des droits féodaux. L'immigration croissant d'année

(1) Antiquités de l'église de Valence, 208, — Columbi, de rebus gestis episc. val. page 14.

en année, le village se développa circulairement, et, sous la garde du donjon, atteignit bientôt ce degré de force et d'expansion qu'attestent encore des débris épars çà et là, entre le point extrême du rocher et les rives du Roubion. Un voile épais nous cache ce travail d'enfamment; il s'accomplit dans l'ombre et rien n'aceuse ses douloureuses péripéties. Mais quand d'une main timide le soulevèrent les chroniqueurs du treizième siècle, nos regards stupéfaits aperçoivent un bourg muré, une communauté marquée au coin de l'organisation féodale, embrassant toutes les exigences et répondant à tous les besoins.

Soyans dépendait alors des Aymar de Poitiers, investis déjà de la souveraineté sur Pont-de-Barret, Saou et Bourdeaux, mais leur juridiction, incomplète et bornée, laissait à des co-seigneurs une part du domaine utile. Ce fractionnement existait encore en 1349; car d'après un document remontant à cette date, Eymeric Rolland et un autre Rolland, seigneur de la Bâtie qui portait son nom, jouissaient par indivis de la moitié de la forteresse, sous la mouvance des comtes de Valentinois (1). Exploitant une circonstance favorable à l'extension de leur

autorité, ceux-ci ne tardèrent point à écarter de leur fief, un puissant vassal dont l'influence gênait leur ambition. Ils achetèrent ses droits, et possesseurs désormais uniques de la terre de Soyans, ils s'appliquèrent à augmenter l'aisance et le bien-être, en octroyant des franchises à leurs tenanciers. Une transaction de 1329 consacrait pour eux la faculté d'avoir des armes et de chasser; cette faculté nécessitée par la présence de bêtes fauves ravageant leurs campagnes et menaçant leurs personnes, ils l'acquiescent au prix du vingtain de leurs fruits. Mais de nouvelles immunités, élargissant le cercle de leur action, préparaient graduellement cet état de choses où tendaient leurs aspirations (2).

La culture du sol devenue plus active et plus féconde, à mesure que tombaient les entraves, ses produits variés, son rapide essor, témoignent d'un progrès qu'annoncent eux-mêmes les revenus du fisc seigneurial; en 1394, ils se formulaient ainsi :

56 sétiers de froment, de cense.
14 id., du moulin.
25 id., du vingtain.
2 id., du ban.

(1) Archives de la chambre des comptes du Dauphiné.

(2) Factum pour la communauté de Soyans imprimé en 1728.

- 10 id., du four.
- 32 raz d'avoine, de cense.
- 2 id., de la *percherie*.
- 6 séiers d'avoine, du moulin.
- 9 id., de *transailles*, du vingtain.
- 4 saumées de vin, du *quat*.
- 57 poutles, de cense.
- 5 florins et trois gros, des bans.
- 1 florin, du ban de vin.
- 2 gros, du pulvérage.
- 2 gros, des clames.
- 5 florins, des condamnations.
- 5 florins et 4 gros, des lods (1).

Dans ce tableau des charges et des redevances, impôt foncier, mobilier et indirect de l'époque, il y a la révélation du mode d'existence de nos aïeux ; il y a de précieux enseignements pour quiconque veut s'initier aux mœurs, aux usages et à la vie intérieure de nos anciennes communautés. Soyans ne s'était point formé, ni constitué sans troubles et sans secousse. Fidèle à la cause des Poitiers dont elle partagea la gloire ou les revers, la population avait subi le contre-coup d'événemens funestes à sa

(1) Archives de la chambre des comptes.

prospérité matérielle ; l'invasion, le pillage, l'incendie, tous les fléaux d'une guerre acharnée, tous les emportemens de la haine, de la vengeance et des mauvaises passions, elle les vit s'abattre sur elle, alors que tantôt vaincus et tantôt triomphans irritaient ses seigneurs, aux prises avec les évêques de Valence dont ils convoitaient les terres et les fiefs. Leur fougue se brisant contre une résistance calme et persévérante, ils avaient désarmé, et la communauté de Soyans, libre de toute préoccupation extérieure, effaçait peu à peu les traces de ses malheurs ; elle réparait, se laissant aller à de douces illusions, hélas ! bientôt évanouies.

Las d'un repos qui contrariait son humeur inquiète et ses penchans belliqueux, Louis II de Poitiers se jeta inconsidérément dans une altercation née en Provence et où ne l'appelait aucun intérêt. Prendre fait et cause pour Marie de Blois et le pape Clément VII contre leur adversaire, c'était attirer chez lui un incendie qu'il s'efforçait d'éteindre ailleurs. Le trop fameux Raymond de Beaufort, vicomte de Turenne, passa comme un torrent dévastateur à travers le comtat ; puis, couvrant de ses hordes les plaines du bas-Valentinois, il vint semer la terreur et l'effroi au sein même des gorges et des vallées du Diois. Tout pliait ; tout céda. Le Pont-de-Barret pris, il suit le

cours de Roubion, s'empare du village de Soyans, et de là, continuant ses exploits, tombe sur Saou, le pille et brûle l'antique abbaye de Saint-Thiers. Unanimes dans leur récit, les historiens n'ont point assigné de date à chaque épisode de ce drame étonnant; commencé en 1591, il finit en 1599. Les auteurs du *Gallia Christiana* rapportant le sac du monastère de Saou à l'année 1594, leur témoignage peut servir de jalou et nous aider à fixer l'époque du siège et de la prise de Soyans.

Une population fugitive ou massacrée, des ruines fumantes, des murs calcinés, les campagnes dévastées, la misère et la désolation assises au foyer des survivants, l'abattement dans tous les cœurs, c'était là ce qu'avait semé ce grand ravageur de provinces, en un lieu naguère si confiant, si animé. Louis de Poitiers voulut tenir tête à l'orage par lui déshabité; mais son énergie, mais ses efforts ici stériles et là fructueux, ne pouvaient s'étendre à la fois à toutes les places attaquées. Impuissant la veille, quand il fallait protéger et défendre, il dut l'être au lendemain quand il fallut secourir et alléger des vassaux appauvris pour sa cause. Démolir la forteresse de Soyans, raser cette vieille tour en deuil depuis le passage de Turenne, était chose plus facile. Mais qu'apportait cet expédient sans doute inspiré par la

crainte de nouveaux dangers? Son nom, sa gloire, ses intérêts souffraient du malaise de ses sujets; de là un découragement profond; de là un démembrement partiel de son domaine, premier pas vers la cession qu'il fit de ses États, au profit du roi-dauphin. Le 25 juin de l'an 1419, il signait à Baix un testament confirmatif d'arrangements antérieurs et réglant minutieusement le bilan de sa succession.

L'aliénation de Soyans avait précédé le transport des comtés du Valentinois et du Diois; car, dès l'an 1378, nous le voyons inféoder cette terre à Guillaume de Poitiers, bâtard de Langres, son cousin. Il lui livre la châtellenie et ses dépendances, le four, le moulin, la pêche, etc., constituant un revenu de cent florins d'or. Bien qu'à titre de récompense, il stipulait en retour une somme de mille florins, et avec l'hommage se réservait la faculté du rachat (1).

Les enfants du célèbre bâtard jouirent de la terre de Soyans sans trouble et sans éclat. Rien n'accuse leurs faits et gestes, et quand enfin leur existence est signalée, c'est à côté d'un acte odieux dont ils furent victimes que figure leur nom. Louis XI confiait à Guillaume de Poitiers la seigneurie de Soyans, pour

(1) Archives de la chambre des comptes, — histoire des comtes de Valentinois, par André Duchêne, page 76.

la céder en 1464, à François d'Eurre de la tige de Mollans (1). La libéralité du prince excluant la pépuité et se bornant à une possession viagère, la châtellenie et ses dépendances firent retour aux Poitiers de la branche cadette établie à Saint-Valier. Puissants par eux-mêmes et déjà investis d'une partie de l'héritage des comtes de Valentinois, ces rejetons d'une famille illustre continuaient les nobles traditions de leurs aînés. Intrépides sur le champ de bataille, ils aimaient, aux jours de repos, à s'entourer de luxe, de bruit et de plaisirs. L'entrelien si dispendieux de châteaux croulants, et inhabités, la construction de nouveaux manoirs tenant à la fois du donjon et de la *villa*, les exigences d'une position s'accommodant peu des calculs de l'épargne, tout cela épuisait leur brillante fortune. Un d'entre eux fit élever à Soyans ce splendide château, cette résidence princière dont les débris attestent aujourd'hui le caractère de force et de grandeur que lui imprima son fondateur. Cependant aux emprunts succédaient les emprunts ; la pénurie et la gêne croissaient à raison de dépenses non amoindries. Guillaume de Poitiers maria sa sœur Fran-

(1) Id.

çoise à Antoine de Clermont, vicomte de Tallard et, à bout d'expédients, lui constitua pour dot les terres d'Auriple et de Soyans. Signé en 1540, l'acte portait remise entière des dettes contractées par Guillaume envers l'époux de sa sœur ; mais il laissait subsister d'autres créances qu'il ne pouvait éteindre sans bourse délier. Diane de Poitiers racheta bientôt d'Antoine de Clermont ces deux fiefs patrimoniaux, et, dès l'an 1548, prenait le titre de dame d'Auriple et de Soyans (1).

Une série de transports et de mutations, au point de vue de la juridiction féodale, tel a paru être jusqu'ici le fonds des annales de Soyans. Les faits, les événements qui auraient pu leur donner de l'attrait et de l'intérêt, varier leur monotonie ou flatter le patriotisme des habitants, la double destruction des archives locales, par les huguenots du seizième siècle et par les vandales de 97, ne nous permet point de les évoquer, ni de les faire revivre en leur donnant un corps. Ils sont perdus pour l'histoire, et avec eux s'en sont allés les secrets du passé. Mais déjà gronde, au loin, le bruit des orages politiques et religieux ; il approche, et bien-

(1) Archives de la chambre des comptes.

tot Soyans nous apparaîtra illuminé de sinistres clartés. Avant de dire sa part d'action et de souffrance durant les troubles de la réforme, part incomplète et mal connue, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil sur son organisation intérieure, sa vie propre et ses éléments de bien-être, sous le moyen-âge.

La transaction passée entre Aymar de Poitiers III^e de nom, le syndic et la majeure partie des tenanciers au sujet de la chasse et du vingtain, révèle, dès l'an 1529, l'existence d'une communauté ayant ses droits, ses franchises et se régissant elle-même; c'est un traité de puissance à puissance. Alors en vigneur, alors épanouissant sa bienfaisante influence, le régime municipal devait laisser derrière lui trois siècles de lutte, d'efforts et de travail latent; de conquêtes en conquêtes, il était parvenu à se constituer et à se produire sous une forme généralement adoptée, parce qu'elle était un dernier vestige des municipes romains. Là, comme ailleurs, nous retrouvons un conseil de notables, des consuls dont un collecteur et péregrateur des tailles, des assemblées réunies en un carrefour, modeste *forum* du village, un châtelain délégué du seigneur, veillant à ses intérêts, contrôlant les actes consulars et remplissant les fonctions de juge et de gouverneur.

Tout seigneur banneret ayant droit d'exercer la justice dans l'étendue de son fief, les Poitiers avaient doté Soyans d'une judicature composée d'un juge, d'un lieutenant, d'un procureur et d'un greffier. Omnipotente d'abord et connaissant depuis le plus simple délit jusqu'au crime, elle ressorrit, plus tard, de la sénéchaussée de Crest, sans rien perdre toutefois de son caractère d'utilité locale et de ses moyens de répression. Les amendes, la prison, le carcan et le gibet résument le code pénal à son usage. Parmi les institutions qu'entourait la sollicitude des habitants il en est une dont l'origine, les progrès et la débouchance sont enveloppés d'une même obscurité; c'est l'hôpital ou *maison de l'aumône*. Des biens-fonds et des legs de la charité, de l'asile des pauvres, restait seul, il y a deux cents ans, un nom consigné dans le parcellaire, fragile souvenir s'éteignant de nos jours en une vague tradition.

Au point de vue ecclésiastique, Soyans relevait du diocèse de Die. Placée sur la crête d'un monticule, au nord de l'ancienne forteresse et non loin du village, l'église était le point culminant vers lequel convergeaient tout regard et toute pensée. Elle avait été dédiée en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, patronne du pays. Un style roman-byzantin

fortement accusé semble rattacher au douzième siècle la construction de ce monument religieux. Dans l'intérieur, contre les murs latéraux, s'adossaient plusieurs autels consacrés à divers saints; mais l'enceinte ne répondant plus aux besoins d'une population croissante, ni aux exigences du culte paroissial, on l'agrandit, à gauche, d'une spacieuse chapelle communiquant avec la nef par deux arceaux et portant le vocable de Saint-Michel. A droite, près du choeur, était honoré Saint-Barthélémy (1); d'un grand renom jouissait la chapelle de Saint-Marcel (2). L'église de Notre-Dame et les chapelles inhérentes avaient été largement gratifiées par les fidèles de biens et d'immeubles dont les revenus servaient ou à leur entretien, ou à celui du clergé.

Alors que la foi pénétrait et vivifiait de son souffle les relations sociales, les mœurs et les habitudes privées, elle dut répandre et multiplier ses symboles. Collines, bois solitaires, vallons et carrefours des chemins reflétaient sa puissance; partout elle dominait; partout elle épanchait ses trésors et ses aspi-

(1) La chapelle de Saint-Barthélémy occupait la sacristie actuelle; elle avait trois fonds dont un au Colomber.

(2) Saint-Marcel, pape, dont la fête se célèbre le 16 janvier. Le quartier de Saint-Marcel dépendait autrefois de la chapelle de ce nom; de là est venue son appellation.

rations. Nombreux étaient dans le mandement de Soyans, les marques et les signes de son empire; ici, c'était l'oratoire de Saint-Bonnet; plus loin, du côté d'Auriple, existait la chapelle de Notre-Dame-de-Boisvieux que popularisait une vieille légende et qu'animait de ses chants une procession venant, chaque année, le lundi de la Pentecôte. En de çà, au bas d'un coteau, s'élevait une troisième chapelle également consacrée à la Sainte Vierge. Là aussi, se rendaient les fidèles, au surlendemain de la Pentecôte; là aussi, étaient appendus des *ex-voto*, touchants souvenirs d'un bienfait accordé par l'intercession de la Mère de Dieu. Désigné sous le nom de Saint-Michel, un prieuré donnait à un autre quartier du territoire l'animation d'un point central. La présence d'une vaste et belle église, de nombreux bâtiments destinés, soit à l'exploitation rurale, soit au logement des religieux, l'étendue et la variété des terres qui appartenaient au prieuré, tout proclamait l'importance de cet établissement monacal.

Un acte de reconnaissance, daté de l'an 1539, constate son affiliation à une abbaye royale, Saint-Michel-de-Charays en Vivarais; mais il ne jette aucun jour sur les circonstances et l'époque de sa fondation. Comme tous les prieurés, il eut pour point de départ une métairie qu'habitaient plusieurs

moines bénédictins, voués à la culture des terres, avant eux stériles ou couvertes de bois. Le prieur de Saint-Michel jouissait de droits utiles et de censés féodales; il levait la dime, et, en dehors des biens affectés à son bénéfice, possédait la moitié du moulin banal. A ces avantages de position, la loi canonique opposait un lourd contre-poids; la portion congrue faite au curé ou vicaire perpétuel substituée à sa charge d'âmes, la réparation du choeur de l'église paroissiale et la part des pauvres atténuaient beaucoup ses revenus (1).

En fouillant le moyen-âge jusque dans ses parties vitales, ses pensées les plus intimes, nous le voyons sous l'empire de deux sentiments, l'instinct guerrier et la foi religieuse. C'est avec la croix et l'épée que nous apparaît cette grande figure, traversant les siècles et les façonnant à son image. Tout ce qui a vécu de sa vie, hommes et choses, s'imprégnait de son souffle et se marquait de ses emblèmes. L'organisation ecclésiastique de Soyaux reflétait, on l'a vu, l'action et le mouvement des idées religieuses; dans sa topographie, se révèle aussi l'expression d'une société toujours armée, toujours prête au

(1) Archives de la chambre des comptes.

combat. Un fils du bâtard de Langres avait démoli la forteresse de *Gaudissard*, vieux donjon à l'ombre duquel s'abritait le village. Les tenanciers demeureraient ainsi sans défense et sans asile, à l'heure des invasions; mais au commencement du seizième siècle, un autre Poitiers répara noblement cette politique imprévoyante, en élevant un magnifique château dont le site et le plan répondirent à toutes les conditions d'un boulevard, comme à toutes les exigences d'un séjour confortable et luxueux.

Le déplacement de la forteresse entraîna peu à peu celui du village primitif; les habitants désertèrent sans peine un lieu couvert de ruines, non relevées depuis le passage de Reymond de Turenne. Appât de nouvelles franchises, secours du seigneur, besoin de sécurité, lassitudes d'une existence à la merci des pillards, tout concourut à accélérer la formation d'un nouveau village, bâti sous le manoir et bientôt entouré de remparts qui allaient se souder au château. Avec ses murailles crénelées et flanquées de tours, avec son armure de fraîche date, Soyaux présentait une physionomie belliqueuse dont nous ne pouvons saisir les traits, maintenant que tours et remparts sont tombés.

On entrait dans l'enceinte, au midi, par une poterne; au nord, par un portail couronné d'une

tour hérissée de machicoulis. L'intérieur était divisé par la *rue Publique*, artère principale aboutissant aux portes et vers laquelle débouchaient des ruelles, toutes étroites et d'une inclinaison très-accidentée. Deux carrefours, la *Place Publique* et la place de *Beau-Dinard*, réveillaient par leur destination ou leur nom, des souvenirs graves, tristes ou joyeux. L'une était le *forum* municipal, le théâtre des exécutions de la justice, et sur l'un de ses côtés se dressait un pilori. L'autre devait son appellation significative à un banquet légendaire. Moins connu, moins chanté que le puits de Jacob et de Rachel, le *puits de la vieille* rachetait par son utilité, l'absence d'un vocable plus poétique et plus gracieux. Il constituait l'unique source où les habitants venaient puiser l'eau nécessaire à leurs besoins. Des ébattements de nos aïeux, des fêtes, des moeurs, des usages locaux, rien n'est parvenu. La fabrication de serges et de draps grossiers, aux jours d'hiver, la culture des champs, l'élevé des bestiaux, c'était là les principaux éléments auxquels demandait son bien-être une population d'ailleurs sobre, laborieuse et facile dans ses goûts.

Si le vieux Soyans, le Soyans de l'époque carlovingienne avait traversé de cruelles épreuves,

depuis l'irruption des Maures jusqu'au brigandage des *rouviers*, transformé, rajourni et marchant de l'avant, plein de vigueur et de confiance, il devait se heurter bientôt contre un obstacle inattendu. L'anarchie n'avait pas dit son dernier mot, épuisé toutes ses fureurs, ni abdiqué son empire, alors même que s'épanouissait une civilisation naissante. Munie d'un passeport signé à Genève et visé par une coterie politique, elle pénétrait en Dauphiné dès l'an 1350, jetait, d'ici, de là, un germe de haine et de division, puis soufflant la guerre, maintenant pendant quarante ans cet état de luttes armées, ce chaos à la faveur duquel s'implantait le protestantisme. Nos bourgs pris et repris, tour à tour passent des huguenots aux catholiques et des catholiques aux huguenots. Les villages rançonnés, les campagnes incultes, les populations décimées par un triple fléau, la terreur, la misère, la souffrance partout, tels sont les traits qui caractérisent la période ayant nom dans l'histoire, *Troubles* de la réforme.

Placé sur le Roubion, dominant à la fois l'entrée de la Valdaine et celle de la vallée de Bourdeaux, Soyans tenait de sa position intermédiaire une valeur stratégique utilement exploitée. L'ardeur des uns et des autres à prendre et à garder ce château-

fort, les sièges, les événements dont il fut le théâtre, un silence regrettable les condamne à l'oubli; mais le rôle de Saou et de Bourdeaux, mais la fréquence des passages de troupes allant de Montelimar au Diois nous laissent entrevoir une part active, continue et féconde en incidents. Une critique sage et intelligente ne dédaigne ni les conjectures, ni les présomptions; elle les admet comme auxiliaires pour arriver à la connaissance des choses, et non comme preuves ou lémoins irrécusables. Les documents certains font défaut; ce qu'ils racontent est noyé dans le vide; on dirait les anneaux séparés d'une chaîne brisée. Reconstituer cette chaîne, relier les faits aux faits, est une tâche pleine de difficultés. La lumière peut-être un jour se fera, dissipant les ombres et nous éclairant; jusque-là, bornons-nous à recueillir deux épisodes marquant les deux points extrêmes de la lutte entre les catholiques et les protestants.

Au commencement de l'année 1573, Montbrun s'emparait de Soyans et relevait ses fortifications déjà entamées par divers sièges soutenus depuis l'an 1560, époque première du soulèvement des calvinistes du Dauphiné. Retenu ailleurs, de Gordes envoya des secours, ordonnant aux capitaines Gobert et Saint-Auban de reprendre ici, Soyans et

d'autres places conquises, là, de ravitailler les postes menacés (1). Ce qu'avait de tyrannique la domination des huguenots, leur rage à l'endroit du culte, des églises et des institutions catholiques, leur prosélytisme ardent et ne reculant devant aucun moyen, les habitants l'éprouverent; mais unis en un même sentiment de foi, ils gardèrent intact, aux jours de crise, le dépôt des aïeux. Emporter d'assaut leurs remparts, dévaster leurs foyers, Montbrun et, après lui, d'autres chefs calvinistes le purent. Moins facile était d'obtenir une apostasie.

Le parti huguenot se mourait, lorsqu'aux vicissitudes de la politique, succédèrent pour Soyans les vicissitudes de la juridiction féodale. Il dépendait alors de la maison de Lorraine, héritière de Diane de Poitiers, par le mariage de Louise de Brézé avec Claude de Lorraine. Henri de Lorraine, duc d'Amal-le, transporta d'abord le comté de Saint-Vallier aux Lacroix de Chevières, puis aliéna successivement tous les autres fiefs. Les terres de Soyans et d'Auriple formaient un lot dans cette grande liquidation financière opérée en 1592; elles échurent à un maître d'hôtel de Henri IV, le sieur Du Mas, dont la succession devint un instant l'apanage des Sauvain

(1) Histoire du Dauphiné, par Chorier, tom. 2, page 652.

de Cheylar; de là une alliance les fit passer à l'illustre famille de la Tour-du-Pin-Montauban qui en prit possession au commencement du dix-septième siècle et les garda jusqu'à la révolution (1).

Les revenus de la châtelainie, les droits des Montauban, nous les trouvons dans une reconnaissance postérieure à leur investiture : un château avec terrasse et garennes, Auriple et son péage appelé *la Traverse*, le vingtain à raison du vingt-huitième produisant quatre-vingts sétiers, une geline par habitant à cause du *Fogage*, vingt *raz* d'avoine dus par la communauté pour faculté de bûcherage et de pâturage à la montagne d'Eyson. Sous l'action du temps, s'étaient beaucoup amoindries les tenures féodales; car il y a loin de ce tableau des revenus du seigneur au compte même que rendait, en 1542, Antoine de Clermont. Il accuse en effet 120 sétiers de censes, vingt saumées de vin, 500 poules, 110 sétiers de froment, de seigle, d'orge et d'avoine provenant du vingtain, 18 sétiers du glandage, 58 du moulin, 14 du four, 28 florins de la ferme du péage, trois florins du pulvérage et quelques émoluments tirés du ban champêtre. Travaillée de se-

(1) Archives de la chambre des comptes.

crets instincts, cherchant de nouvelles voies, la société modifiait ses formes constitutives, et peu à peu les rejetait, comme un manteau gênant sa liberté d'action. Vassaux, tenanciers, classes privilégiées, tous subissaient une influence mystérieuse, les poussant à des horizons inconnus (1).

Henry IV abjurant le calvinisme, c'était le désarment des catholiques et des Liguëurs. Le parti national satisfait, restait à calmer le parti des réformés; ce fut l'œuvre et le but de l'édit signé à Nantes le 1^{er} avril 1598. Cet édit garantissait aux protestants une position officielle, des faveurs qui, mieux comprises, leur eussent épargné à l'avenir d'humiliantes répressions. Oublieux de leurs intérêts, dociles instruments de la haine et des passions de Brison, ceux du Vivarais s'agitent de nouveau. Au bruit du canon, se réveillent des instincts mal assoupis; l'émotion gagne de vallée en vallée, surexaltée encore par l'ambition du duc de Rohan, un mécontent de la régence. Le Pouzin venait de tomber au pouvoir des factieux. Accompli le 1^{er} janvier de l'an 1626, ce coup de main était un appel aux religionnaires du Dauphiné. La Tour-du-Pin-Montauban, alors gouverneur de Montelmar, n'hésite plus en face

(1) Id.

d'un incendie qui répond à ses aspirations cachées. Il renforce aussitôt les garnisons de Mévouillon et de Soyans, prêche la résistance et lève hardiment l'étendard de la rébellion.

Lesdiguières accourt du Piémont, descend à Valence, et n'ayant avec lui qu'un faible corps d'armée, tente l'apaisement des troubles par la voie des négociations. Il obtient de Brison la libre navigation du Rhône; mais vaines et inutiles furent ses démarches auprès de Montauban. Le comtéable dut user de *ultima ratio regum*; il se rendit à Crest, jurant d'emporter la place de Soyans, malgré des conseils intéressés. Au gentilhomme calviniste qui, étant allé reconnaître les lieux, cherchait à le dissuader de son entreprise, il répondit : « si vous n'étiez de mes amis, je voudrais que vous fussiez là dedans; quelque résolu que vous soyez, je vous aurais bientôt mis à la raison »; se tournant ensuite vers les assistants, « avec les glorieux, il faut être superbe. » Montauban persistant dans sa révolte, Lesdiguières fit occuper le village de Soyans, braqua trois canons sur un tertre opposé à celui du château, et voulant lui-même diriger les opérations du siège, il se logea en un bâtiment isolé, petite métrairie d'un luxe et d'un confortable suspects. La batterie disposée, il attaqua d'abord

le corps de logis, afin d'en chasser la garnison qui, hors de là, n'avait aucune retraite sûre (1); puis, il tourna ses pièces vers une demi-tour reliée au château par un mur assez élevé, et derrière lequel se retranchaient les assiégés. Sous les coups de l'artillerie, plusieurs brèches s'ouvraient béantes appelant l'assaut; mais le terrain contigu aux parties entamées étant ou très-escarpé ou mal connu des assaillants, ils perdirent à l'escalade avec de nombreux soldats un vaillant officier, le capitaine de Limas.

Tandis qu'à réduire la place travailla Lesdiguières, un avis lui apprend que Brison passait le Rhône et marchait vers Soyans. Le général détache aussitôt une portion de sa cavalerie et va se mettre en embuscade dans une gorge resserrée par où devrait déboucher le secours. Il veille, attend et durant toute la nuit, se tient prêt à monter à cheval (2). Rien ne parut; car informé de la présence du comtéable, Brison rebroussa chemin, n'osant point se mesurer avec lui. Montauban résistait depuis cinq jours; cependant l'état du château ne lui permettait plus de le défendre, elles assiégeants gardaient soi-

(1) Les canons étaient braqués sur le tertre du Naspan.

(2) Il reposait ordinairement dans une chaise à porteurs.

d'un incendie qui répond à ses aspirations cachées. Il renforce aussitôt les garnisons de Mévouillon et de Soyans, prêche la résistance et lève hardiment l'étendard de la rébellion.

Lesdignières accourt du Piémont, descend à Valence, et n'ayant avec lui qu'un faible corps d'armée, tente l'apaisement des troubles par la voie des négociations. Il obtient de Brison la libre navigation du Rhone; mais vaines et inutiles furent ses démarches auprès de Montauban. Le comtable dut user de *ultima ratio regum*; il se rendit à Crest, jurant d'emporter la place de Soyans, malgré des conseils intéressés. Au gentilhomme calviniste qui, étant allé reconnaître les lieux, cherchait à le dissuader de son entreprise, il répondit : « si vous n'étiez de mes amis, je voudrais que vous fussiez là dedans; quelque résolu que vous soyez, je vous aurais bientôt mis à la raison »; se tournant ensuite vers les assistants, « avec les glorieux, il faut être superbe. » Montauban persistant dans sa révolle, Lesdignières fit occuper le village de Soyans, braqua trois canons sur un tertre opposé à celui du château, et voulant lui-même diriger les opérations du siège, il se logea en un bâtiment isolé, petite métairie d'un luxe et d'un confortable suspects. La batterie disposée, il attaqua d'abord

le corps de logis, afin d'en chasser la garnison qui, hors de là, n'avait aucune retraite sûre (1); puis, il tourna ses pièces vers une demi-tour reliée au château par un mur assez élevé, et derrière lequel se retranchaient les assiégés. Sous les coups de l'artillerie, plusieurs brèches s'ouvraient béantes appelant l'assaut; mais le terrain contigu aux parties entamées étant ou très-escarpé ou mal connu des assaillants, ils perdirent à l'escalade avec de nombreux soldats un vaillant officier, le capitaine de Limas.

Tandis qu'à réduire la place travaille Lesdignières, un avis lui apprend que Brison passait le Rhone et marchait vers Soyans. Le général détache aussitôt une portion de sa cavalerie et va se mettre en embuscade dans une gorge resserrée par où devrait déboucher le secours. Il veille, attend et durant toute la nuit, se tient prêt à monter à cheval (2). Rien ne parut; car informé de la présence du comtable, Brison rebroussa chemin, n'osant point se mesurer avec lui. Montauban résistait depuis cinq jours; cependant l'état du château ne lui permettrait plus de le défendre, et les assiégeants gardaient soi-

(1) Les canons étaient braqués sur le tertre du Raspan.

(2) Il reposait ordinairement dans une chaise à porteurs.

gneusement toute porte et toute issue. Sortir était donc impossible ; se rendre, il ne le voulait pas ; prolonger la lutte, autant valait se suicider. Il prit conseil de son audace ; et la nuit du cinquième jour venue, il descendit, lui et ses valeureux compagnons d'armes, avec des cordes fixées au château, le long d'un précipice au fond duquel mugissait le Roublon. Ainsi fut évacuée la place, à l'insu des assiégeants. Lesdiguières, qui s'entendait en courage et en stratagèmes, dut admirer, quoique surpris et désappointé, le hardi sauvetage d'une garnison aux abois. Montauban alla s'enfermer dans la forteresse de Mévouillon, soutint là un siège de quarante-six jours, puis capitula en vainqueur plutôt qu'en vaincu. Du roi il obtint un brevet de maréchal de France, la restitution de sa charge de gouverneur de Montelimar, et, chose étonnante, le privilège de conserver à Soyans deux pièces de canon. Ce glorieux trophée, mémorial d'Hector de la Tour-du-Pin-Montauban, dernier chef militaire des protestants du Dauphiné, ses descendants le montrèrent avec orgueil jusqu'en 1790 ; alors seulement disparurent les canons, enlevés du château par les patriotes de Séderon (1).

(1) Vie de Lesdiguières, page 466. — Biographie du Dauphiné par M. Rochas, tome 2, page 37.

Rendue à elle-même, la communauté de Soyans s'appliqua à réparer ses pertes, à reconstituer ses éléments vitaux. Tout entière au sentiment de ses besoins, elle oublia, dans un calme laborieux, le bruit, l'agitation et les angoisses qu'avait apportés un demi-siècle d'anarchie. Une église délabrée ; des chapelles ruinées, le patrimoine de l'indigence gaspillé, la campagne inculte et désolée, la fabrication des draps ralentie et suspendue, elle ne recula point devant tant de plaies à cicatriser, tant de maux à guérir. L'esprit de foi et d'abnégation, le patriotisme, la confiance, se combinant et réunissant leurs forces, bientôt fut comblé l'abîme. L'hôpital recouvrait une partie de ses biens ; à l'église revenaient l'éclat et les pompes du culte catholique ; les chapelles rurales sortaient de leurs décombres ; l'animation circulait dans les champs, l'aisance dans les foyers. Tout proclamait des intérêts satisfaits ; pour le prieuré seul, ne devait point sonner l'heure du réveil. Isolé, sans autre défense qu'une croix ou des moines en prières, il avait été saccagé par les huguenots. Abattre l'église, démolir les bâtiments claustraux, brûler, détruire ce qu'ils ne pouvaient enlever, c'était là une œuvre facile dont ils étaient coutumiers, au beau temps de des Adrets et de Montbrun. Lésés dans leurs biens et leurs revenus, victimes de spoliations plusieurs

fois renouvelées, les prieurs étaient impuissants à se relever. De là leur éloignement et leur absence ; ils habitaient Charrays, percevant des mains d'un régisseur le produit de leur bénéfice amoindri. Les Montauban, les de Lolle, M. Sibend, seigneur de Saint-Ferreol, les de Rostaing, le prieur de Saint-Michel et l'abbé de Saou figuraient alors parmi les propriétaires forains (1).

Suprêmes convulsions d'un parti que soutenait l'étranger, en haine de Louis XIV, les troubles du Vivarais, les assemblées de Saou et de Bourdeaux, les pamphlets, les discours provocateurs allaient bientôt révéler un feu mal éteint, des passions mal contenues. Ces soulèvements partiels furent écrasés ; mais ils semaient l'agitation, paralysaient le commerce et servaient une politique ennemie, jalouse de nos gloires et de nos conquêtes. Aux factieux du Dauphiné et du Vivarais, le pouvoir opposa des moyens de rigueur, des ordonnances signifiées par des dragons. Un édit confiscuait leurs libertés, en 1685 ; peu après, des vallées, des montagnes peuplées de calvinistes, surgirent les prophètes et les *prédicants*, espèce de jongleurs habitués à l'image de Duserre. Exploiter une foule

(1) Parcellaire de Soyans.

ignorante, duper sa crédulité, exciter ses haines ou ses espérances d'affranchissement, à grand renfort de contorsions, était un pauvre expédient dont l'emploi ridiculisait une cause d'ailleurs perdue.

Alors que le maréchal de Saint-Ruth campait avec ses dragons dans la forêt de Saou et battait les insurgés à Bourdeaux ; alors qu'après la révocation de l'édit de Nantes une jeune visionnaire de Saou (1), Isabeau Vincent se posait comme une sibylle, préchant et prophétisant, l'inquiétude, la terreur, la contagion du fanatisme, rayonnaient aux alentours et firent peser sur Soyans un malaise, un état de crise d'où ne le sortaient point d'énergiques efforts. Les matins se calmèrent, l'effervescence tomba ; mais longtemps encore, il eut à supporter le logement toujours onéreux de troupes de passage ou de soldats cantonnés dans ses murs. Rentrés au giron de l'Église, soutien glorieux de l'État, les La-Tour-du-Pin-Montauban recevaient de Louis XV une nouvelle distinction, qui associait le nom de Soyans à l'éclat d'un beau nom. La terre de Soyans était érigée en marquisat par lettres datées du mois de juillet 1717 et homologuée l'année suivante, au profit

(1) Comme sous le nom de *Bergère de Crest*.

d'Antoine La Tour-du-Pin-Montauban (1). Ses successeurs portèrent noblement le titre de marquis de Soyans ; ils avaient pour armes distinctives : *d'azur à la tour donjonnée d'argent, manganée de sable, au chef cousu de gueule, chargé de trois casques d'or posés de profil* (2).

La peste venait de s'abattre à Marseille ; c'était en 1721. Son action, un moment concentrée, franchissait les barrières de cette ville, et du Comtat semblait menacer le Dauphiné. Aux grandes émotions qu'excitait le retour du fléau, aux mesures qui avaient pour but de retrécir le cercle de ses ravages, succédèrent bientôt d'autres émotions et d'autres alarmes, nées d'un conflit entre le seigneur et la communauté. Une concession les eut d'abord apaisées ; mais la lutte grandit, s'envenimant de toute l'arrogance du fort contre le faible et de tous les griefs du faible contre le fort. Par la transaction signée le 7 mai de l'an 1529, Aymar de Poitiers reconnaissait aux habitants le droit de chasser et de porter des armes ; ceux-ci lui abandonnaient le vingtain des fruits du territoire,

(1) Ce marquisat comprenait les seigneuries de Saou, d'Auriple et de Soyans.

(2) Dictionnaire héraldique, tome 3, page 322.

stipulant toutefois qu'en cas de trouble, de la part du seigneur, dans la jouissance de ce droit, le paiement du vingtain cesserait. Leur village étant situé au milieu de bois touffus, ils avaient voulu se prémunir contre la rapacité des animaux féroces qui les hantaient. Les bestiaux, les enfants même étaient souvent la proie des ours, des loups et des sangliers. M. de Soyans leur déniait ce droit paisiblement exercé depuis trois cents ans ; ses officiers prohibaient le port d'armes, et comme autrefois, revenaient enhardies, les bêtes sauvages. Nagnère elles portaient le deuil et la désolation chez de pauvres tenants, pleurant, l'un, son troupeau décimé, l'autre, son fils dévoré.

Ces calamités ne touchèrent ni M. de Soyans trompé sans doute par de faux rapports, ni les agents du fisc seigneurial. Ils exigeaient sans pitié et sans merci le paiement du vingtain. Mais lassée d'un abus si criant, mais exaspérée en face d'un déni de justice si fatal à ses intérêts, la population se souleva tout entière, protestant hautement de ses droits méconnus. Le parlement saisi émit un arrêt confirmatif du traité de 1529. Rendu le 18 août 1724, ce jugement de la cour de Grenoble, ou fut éludé, ou ne reçut pas d'exécution. Les consuls, maltraités

dans leurs personnes ou dans leurs biens, se plain-
gnirent à M. de Fontanien, intendant du Dauphiné;
une enquête perfidement égarée de son but fut
dirigée contre les commis et les gardes du tabac éta-
blis à Soyans, accusés, eux aussi, d'avoir porté des
armes. La cause traîna de violence en violence, de
vexations en vexations, de tribunal en tribunal; des
arrêts appelaient d'autres arrêts; des procès engen-
draient d'autres procès. La justice gardait toujours
son bandeau sur les yeux, dépêchant ses recors et ses
aides. Deux fois la maréchaussée de Montelimar
s'était ruée à Soyans; trois brigades s'y transpor-
tèrent de nouveau, le premier jour de février 1726.
Prendre de vieilles armes hors de service, charger
de fers quelques habitants, loger des cavaliers
chez d'autres, maltraiter les notables, spolieur,
menacer, intimider, là se résuinaient une expédition
menée avec beaucoup de bruit et d'éclat. L'année sui-
vante, Michel Emery, Jacques Saussac, consuls, et
Pierre Aubert, secrétaire, payaient de leur liberté
un dévouement que ne purent vaincre, ni attiédir, les
rigueurs de la prison. A poursuivre d'iniques machi-
nations, à dévoiler les fourberies des gens du châ-
teau, ne faillit point leur courage. Le crédit et
l'influence du marquis de Soyans se brisèrent enfin

contre la résistance d'une communauté jalouse de
ses droits (1).

Désarmée par un triomphe éclatant, l'irritation
tomba; le calme se fit, et vainqueurs ou vaincus,
oubliant le passé, renouèrent entre eux ces rapports
de bonne entente qu'exigeaient leurs intérêts. Forts
d'une paix sans troubles et sans nuages, exempts
de toute préoccupation extérieure, les habitants tra-
vaillent à augmenter leur bien-être. Des progrès,
des avantages réalisés consacraient un demi-siècle
d'efforts laborieux; ils croyaient toucher au port;
mais navigateurs, hélas! trop vile déillusionnés,
ils vont sombrer contre un écueil, la Révolution,
celle dernière étape de la vieille société. Quand mugit
la tempête de 89, Soyans ressortissait de l'élection
de Montelimar et de la sénéchaussée de Crest. Sa
cour seigneuriale ou judiciaire avait pour officiers
M^e Siboud, juge; M^e Mottet d'Aubenas, lieutenant;
M^e Currier, procureur juridictionnel; M^e Brunel,
greffier. D'abord locale et restreinte au mandement
de Soyans, elle étendit son action, embrassant suc-
cessivement les causes de Soyans, d'Auriple, de
Saou, de Francillon et de quelques terres limitro-

(1) *Factum* pour la communauté de Soyans, 1728.

phes. La seigneurie relevait d'Armand François de La-Tour-du-Pin-Montauban, alors maréchal de camp. Cet état féodal, administratif et judiciaire, ces institutions venues des aïeux à travers les âges, tout croula, battu par l'ouragan.

L'envie, la haine, de basses passions menaçant le marquis de Soyans, dès la fin de l'an 1789, il franchissait la frontière. Pendant qu'il errait fugitif, ses ennemis lâchaient sur ses terres le pillage et la destruction. De Séderon, du fond même de ces baronies où les Montauban répandaient tant d'aisance et de paternelle sollicitude, accourent des hommes égarés, vassaux de la veille et patriotes du lendemain. La peur les reçoit, les héberge et leur laisse enlever deux pièces de canon, muets témoins d'une époque écoulée consignée là par la gloire et la majesté des souvenirs. En 1792, le district de Montelmar procédait à la vente des biens d'émigrés; quelques habitants s'étaient rendus à l'enchère, rêvant de lucre et de profit. L'adjudication s'opérait avec lenteur; elle suivait toutes ses phases; mais à Soyans, de cupides instincts précipitaient le dénouement. Des soi-disant régénérés de l'un et de l'autre sexe, des patriotes se ruent sur le château, le mettent à sac, et n'ayant plus rien à prendre, plus rien à dévaster, le livrent aux flammes qui le dévorent

de la base au faite. Des tentures, de la vaisselle, des objets d'art, d'un luxeux mobilier, traîqua maint détenteur tout à coup enrichi. La spoliation fut complète; elle n'épargna pas même les pierres de taille des ouvertures, et de nos jours, on peut voir encore de petites habitations grossièrement parées des débris du château (1).

Depuis la Révolution, sous une autre forme, dans une autre voie, s'accroplissent nos destinées; et cependant malgré les innovations, nous sommes rattachés au passé, comme l'anneau à l'anneau, les générations aux générations. Ces liens ressoudés, ces éléments ravivés qui perpétuent la force et l'existence d'un peuple, Soyans les a reçus. D'eux il tient ses gages de prospérité; avec la double empreinte des aspirations du vieux monde et des conquêtes du présent, se révèle son état actuel. Il fait aujourd'hui partie du canton de Crest, et sa population presque toute disséminée se compose de 800 habitants (2). Agriculteurs patients, ingénieux, ils ignorent les ressources de l'industrie;

(1) Par erreur, M. Delacroix, dans sa statistique du département, fixe la destruction du château au règne de Louis XIII.

(2) 45 d'entre eux suivent le culte catholique; en 1791 la population totale ne s'élevait qu'à 500 âmes.

phes. La seigneurie relevait d'Armand François de La-Tour-du-Pin-Montauban, alors maréchal de camp. Cet état féodal, administratif et judiciaire, ces institutions venues des aïeux à travers les âges, tout croula, battu par l'ouragan.

L'envie, la haine, de basses passions menaçant le marquis de Soyans, dès la fin de l'an 1789, il franchissait la frontière. Pendant qu'il errait fugitif, ses ennemis lâchaient sur ses terres le pillage et la destruction. De Séderon, du fond même de ces baronies où les Montauban répandaient tant d'aisance et de paternelle sollicitude, accourent des hommes égarés, vassaux de la veille et patriotes du lendemain. La peur les reçoit, les héberge et leur laisse enlever deux pièces de canon, muets témoins d'une époque écoutée consignée là par la gloire et la majesté des souverains. En 1792, le district de Montelinar procédait à la vente des biens d'émigrés; quelques habitants s'étaient rendus à l'enchère, rêvant de lucre et de profit. L'adjudication s'opérait avec lenteur; elle suivait toutes ses phases; mais à Soyans, de cupides instincts précipitaient le dénouement. Des soi-disant régénérés de l'un et de l'autre sexe, des patriotes se ruent sur le château, le mettent à sac, et n'ayant plus rien à prendre, plus rien à dévaster, le livrent aux flammes qui le dévèrent

de la base au faite. Des tentures, de la vaisselle, des objets d'art, d'un luxueux mobilier, trafiqua maint détenteur tout à coup enrichi. La spoliation fut complète; elle n'épargna pas même les pierres de taille des ouvertures, et de nos jours, on peut voir encore de petites habitations grossièrement parées des débris du château (1).

Depuis la Révolution, sous une autre forme, dans une autre voie, s'accroplissent nos destinées; et cependant malgré les innovations, nous sommes rattachés au passé, comme l'anneau à l'anneau, les générations aux générations. Ces liens ressoudés, ces éléments ravivés qui perpétuent la force et l'existence d'un peuple, Soyans les a regus. D'eux il tient ses gages de prospérité; avec la double empreinte des aspirations du vieux monde et des conquêtes du présent, se révèle son état actuel. Il fait aujourd'hui partie du canton de Crest, et sa population presque toute disséminée se compose de 800 habitants (2). Agriculteurs patients, ingénieux, ils ignorent les ressources de l'industrie;

(1) Par erreur, M. Delacroix, dans sa statistique du département, fixe la destruction du château au règne de Louis XIII.

(2) 45 d'entre eux suivent le culte calviniste; en 1791 la population totale ne s'élevait qu'à 500 âmes.

mais ils savent tirer du sol une variété de produits inconnus de leurs devanciers. Le mûrier, la vigne, les céréales, les arbres à fruit, croissent là ou s'élevaient des terres incultes, des pâturages et des bois.

Au point de vue de la statistique agricole, Soyans peut et doit fixer l'attention; il a d'autres richesses. Un site admirable, son humble clocher, la masse imposante encore du château, des pentes abruptes en face de pentes adoucies, le Rouillon ici encaissé et là sans dignes et sans barrières, des montagnes bornant l'horizon, tout cela forme un paysage dont l'aspect tranquille, frais et varié saisit le touriste étonné. Mais ce tableau a des parties saillantes qui charment l'esprit et le cœur, les ramenant tour à tour des beautés naturelles aux plus graves enseignements. L'archéologue est attiré par une antique église, robuste demeurant des siècles passés et fidèle gardien de leurs croyances. D'une seule nef terminée en abside se compose le vaisseau; à gauche, le mur latéral est percé de deux ouvertures donnant entrée dans la chapelle de la Sainte-Vierge (1); à droite on

(1) Autrefois, chapelle de St-Michel. Là, sous le pavé, existe le caveau où l'on inhumait les curés de Soyans.

remarque deux arceaux simulés et reliés entre eux par des lignes irrégulièrement brisées, puis des consoles d'un usage inexplicable. Le sol est pavé de dalles chargées de lettres initiales, indiquant le nom et la sépulture de familles aujourd'hui éteintes. Une voûte à berceau sans corniche, ni sculpture vers son point de départ, des croisées cintrées, l'absence de toute ornementation de détail, un plan d'une harmonieuse simplicité, caractérisent le style roman du douzième siècle appliqué aux églises rurales.

Sur le pourtour extérieur, se détache une bande noire; elle survit, oubliée, incomprise même, aux funérailles d'un Montauban. Quand dépassaient de hauts seigneurs, on décorait l'église d'une longue litre ornée de leurs écussons. Ce lugubre appareil peint à la fresque s'allait mal à nos joyeuses solennités; de là un règlement aux termes duquel on ne pouvait peindre des litres ou ceintures funébres que sur les murs extérieurs. Dans l'enceinte, leur furent substitués des litres de papier ou d'étoffe, facilement enlevées les jours de fêtes et après l'année de deuil. Chaque année ramenait avec l'Assomption les émuantes péripéties du *reintage*. Il y avait un immense concours; au milieu d'une foule pressée, impatiente de voir, d'entendre et de jouer, le curé mettait à l'encan

les charges de la cour, les plus hautes dignités de ce monde. Tenanciers, laboureurs, artisans, hommes et femmes, chacun rêvait d'honneurs. Ces titres de roi, de reine, de dauphin, de dauphine, de comtesse, il fallait les enlever, les disputer à prix d'argent. Beaucoup épuisaient leur escarcelle; mais ainsi conquises, la royauté, les distinctions ne coulaient ni larmes, ni sang. Pour l'élu, c'était un gage de bénédiction et pour le trésor de Notre-Dame, un ample reconfort. Maintenant qu'un sensualisme grossier a peu à peu de nos plaisirs chassé le sentiment religieux, le *reivage* est tombé; deux *vogues* le remplacent, tenues, l'une le 15 août, fête jadis patronale, et l'autre, le 30 avril. Les mœurs en sont-elles meilleures? y a-t-il plus de joie et d'aisance au foyer?

Près du cimetière et vers le bord oriental du plateau de Gaudissard, s'ouvre béante une profonde excavation. Là reposaient les dépouilles d'un La Tour-du-Pin-Montauban. Zèle champion des protestants, il mourut huguenot. Quoique ses restes aient été depuis longtemps exhumés, la vue de ce caveau ruiné semble provoquer une sensation mêlée de terreur. A côté, dans la pieuse enceinte, ira s'agenouiller un fils éploré; à côté, retentissent les chants de la prière; autour de ces morts obscurs dormant sous le gazon

veillent la foi, l'espérance et la charité. Mais deserte est la tombe de l'illustre guerrier; vivant il renia l'Église; mort, il demeure enveloppé des anathèmes de la séparation. Un sarcophage découvert à Soyans, il y a peu d'années, témoigne, lui aussi, d'une grandeur oubliée; sa forme est celle d'une auge caractérisant les tombeaux du neuvième ou du dixième siècle. Non loin du bourg, à la jonction de deux chemins, s'élève une croix dont le piédestal sans art et sans prétention fixe un moment les regards de l'antiquaire. Une de ses faces porte cette inscription à demi-fruste et d'ailleurs lettre close pour les passants :

HAHC ERXIT CRVCEN
DOMINVS GRASSET IVYVS
PAROCHIAE RECTOR. SISTE
VIATOR ET ORA. 1624.....

Des monuments qu'édifia l'esprit religieux dans la campagne, pas un ne subsiste; ils sont ou ruines ou livrés à des usages profanes. Vainement chercherait-on la chapelle de Saint-Bonnet; un nom, des matériaux épars ça et là, constituent les seules traces de son existence. Le vandalisme est allé moins vite à l'encontre de l'église et du prieuré de Saint-Michel. Des pans de murs, des fondations, des décombres ou

gisent des ossements, nous indiquent encore le plan du sanctuaire et celui des bâtiments adjacents. En un corps de métairie appartenant à M. de Lolle, se fusionne la chapelle de Notre-Dame. Tout honteux de sa transformation, il est aujourd'hui sous la garde des intérêts matériels, ce *sacellum*, autrefois confident de vœux et de désirs s'élançant vers le ciel.

L'insouciance, la pénurie, le malheur des temps se sont concertés, et de leur action est sorti l'abandon du petit oratoire de Boisvieux (1). Dédié en l'honneur de Notre-Dame-de-Bon-Secours, cher aux populations voisines, il était, chaque année, leur pieux rendez-vous; elles s'y transportaient le lundi de la Pentecôte, au chant des litanies et bannière déployée. On a compté jusqu'à onze processions attirées le même jour par une confiance illimitée (2). Demander la bénédiction des fruits, l'éloignement d'un fléau, une guérison, une grâce spéciale, remercier, prier, espérer, dans ce cercle de besoins se mouvaient leurs sentiments et leurs aspirations.

(1) Il est encore debout, mais livré à des usages profanes. Voir à la fin pour plus amples détails.

(2) En 1686 se rendirent processionnellement les Pénitents blancs du Puy-St-Martin, pour gagner les indulgences attachées à ce pèlerinage.

Des *ex-voto*, des dons publièrent et la constance des hommages et l'éclat des faveurs obtenues. La chapelle est délaissée, mais son trésor, une famille le conserve avec soin comme un *palladium*; c'est l'image de la patronne du pays; c'est la statue vénérée depuis plusieurs siècles, à Boisvieux. Rétablir l'antique chapelle, ou du moins enrichir l'église paroissiale de ce précieux souvenir, serait-ce trop attendre du zèle des fabriciens, trop exiger d'une population nourrie de la foi des aïeux et jalouse, elle aussi, d'honorer Notre-Dame-de-Bon-Secours?

Vu de loin, Soyans trahit l'expression des mœurs d'une autre époque; on dirait un village du quinzième siècle; mais pour qui l'explore et le voit de près, tombe l'illusion. C'est le deuil, la solitude, ce sont des maisons inhabitées, des jardins, des carrours encadrés de ruines. Le génie de la destruction a soufflé, balayant les remparts, brisant le seuil des vieux âges et modifiant toutes choses. Ailleurs, de la mort est sortie la vie; ici, rien n'accuse des éléments nouveaux succédant à des formes surannées. Le grand portail et quelques blocs de maçonnerie couchés de distance en distance, voilà les seuls débris dont l'existence nous permet de suivre la ligne des anciennes fortifications. Ceinture armée de tours et de créneaux, elles descendaient, couraient

parallèlement au coteau, puis, remontaient enlacant un bourg pittoresquement étagé :

Le temps, la haine, de stupides calculs ont effacé ce qu'avaient de mâle et de guerrier les traits de sa physionomie. Il est vrai, s'élève encore majestueux et imposant, le château des Poitiers. Trois étages, trois rangées de fenêtres divisent les hautes murailles de ses quatre façades veuves de leur toit ; au couchant s'étend une spacieuse terrasse, et vers le nord, part du corps de logis, un appendice des fortifications ayant nom *Demi-Lune*. Le côté méridional est suspendu sur un abîme au fond duquel mugissent les eaux du Roubion. Devant ce colosse enfanté aux jours de la *Renaissance*, l'esprit se recueille, rêve de chevaliers, d'hommes d'armes, de tournois et de combats ; mais bientôt rendu au sentiment de la réalité, il se prend de tristesse ; car là aussi, un pic ou une torche à la main, s'est rué le vandalisme. Remparts et château n'étaient pour lui qu'une carrière à exploiter, et il a bâti de chétives demeures avec des matériaux entassés par les aïeux, au nom de leur indépendance et de leur sécurité. Abattre, raser ces monuments d'un autre âge, c'est ne pas vouloir des enseignements du passé ; c'est répudier ses gloires et condamner la pensée à se trainer,

terre à terre, au milieu d'un positivisme abrutissant. Un donjon, un vieux pan de mur, une ruine isolée, deviennent comme un flambeau éclairant l'histoire du pays natal ; ils charment l'habitant soucieux des faits et gestes de ses pères, en lui montrant le repos, à l'ombre des souvenirs. Laissons donc planer cette ombre tutélaire au-dessus de nos demeures inaperçues. Quand passe l'étranger cheminant de Crest à Bourdeaux, il contemple le château de Soyans, géant décapité ; il le voit incliner son corps mutilé sur les débris d'un village autrefois florissant. Ce spectacle tendra son attention et sa curiosité un moment captives ; car l'âme est toujours émue, en face d'un tableau qui reflète l'image immobile du passé se mêlant aux ardeurs du présent.

FIN.

**Détails sur la Chapelle de Notre-Dame-de
Bon-Secours recueillis par M. l'abbé
Pugnet, curé actuel de Soyans.**

Il y avait dans la paroisse de Soyans deux chapelles dédiées en l'honneur de la Sainte-Vierge. La première qui n'était déjà plus, il y a 40 ans, qu'une station pour la procession des Rogations, est aujourd'hui englobée dans une ferme et donne son nom au quartier de Notre-Dame ou de La Chapelle.

La seconde, appelée Notre-Dame-de-Bon-Secours, était située au quartier de Boisvieux, sur les confins des paroisses d'Aousté, de Dirajeu, d'Auriple et d'Autichamp. Elle existe encore avec toutes ses dimensions, mais ne relève point du culte, ayant été aliénée sous la Révolution. Transmis d'âge en âge, un incident merveilleux consacre son origine et son point de départ. Dans ces bois égarés, pour sortir, un étranger faisait d'inutiles efforts. Cependant la nuit approche ; déjà hurlent autour de lui les bêtes

aïdée de Jacques et d'Antoine Guyon ses fils, recueille la statue; elle la place dans sa maison où jusqu'à nos jours cet objet vénéré a été pour elle et pour les siens, une source de bénédictions. L'incendie, il y a quelques années, dévorerait la ferme habitée par les Guyon; tout s'effondra, hormis une pièce attenant au corps de logis. La porte même n'avait reçu aucune atteinte, malgré l'activité du feu; c'est que là était gardée religieusement la statue de Marie. Combliée de nombreuses faveurs qu'elle attribue à la protection de la Sainte Vierge, cette famille ne veut point se désaisir de la statue, tant que la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours ne sera point rendue au culte. Si Dieu a béni d'une main, il a frappé de l'autre les insulteurs, les briseurs de croix et de statues. Le malheureux Audibert saisi de convulsions qui l'agitaient nuit et jour, vécut dans le trouble et le désespoir. Il fut découvert gisant inanimé sous le toit d'un ignoble réduit; une mort soudaine achevait son expiation d'ici-bas.

Ont paru les Monographies de :

Alixan.
Alex.
Aouste.
Beaumont-lès-Valence.
Buis (le).
Chabeuil.
Chabrilan.
Charpey.
Châteaudouble.
Châteauneuf-du-Rhône.
Clérieux.
Crest.
Donzère.
Espeluche.
Etoile.
Grane.
Livron.

Loriol.
Marsanne.
Mirabel-en-Baronies.
Mollans.
Montellier.
Montelimar.
Nyons.
Pierrelate.
Saillans.
Saint-Vallier.
Saou.
Sauzet.
Suze-la-Rousse.
Tain.
Taulignan.
Tulette.
Vache (la).

**Paraîtront sur la demande des communes
intéressées les Monographies de :**

Bâtie-Rolland (La)
Bourdeaux.
Châteauneuf-de-Mazenc.
Châtillon.
Eurre.
Laupie (la)
Manas.
Mirmande.
Monteléger.

Montmeyran.
Montvendre.
Pont-de-Barret.
Puy-Saint-Martin.
Roche-de-Glun.
Roynac.
St-Paul-Trois-Châteaux.
Savasse.
Serves.

